

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

### DELIBERATION N° 2023-11-130-DAP

Nomenclature : 7.10

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DES TROTTOIRS DES RUES FRANCISCO GOYA ET RUE D'ESPAGNE, SUITE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR LE SYDEC.**

**Votants : 31**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 31**

**Pour: 31**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 16 novembre 2023  
 Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de la publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

20/11/2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER           procuration       à Mme SAINT-AUBIN  
 Mme CASSAING        procuration       à M. ROBLES

#### ABSENTS NON EXCUSÉS

M. FLEURENTDIDIER, M. HERVELIN

#### SECRETARIE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	31

Monsieur le Maire rappelle que le SYDEC procède actuellement à des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue Francisco Goya et rue d'Espagne.

Les réfections de voirie sont prises en charge par le SYDEC maître d'ouvrage dans l'emprise des travaux : largeur totale de voirie et trottoir au droit des branchements.

La commune souhaite prendre en charge les surfaces restantes (bordures et trottoirs). Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 52 588,18 € HT soit 63 105,81 € TTC à la



charge de la Commune. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonctions des prestations réellement exécutées.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce principe de participation

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le chiffrage de la réfection des bordures et trottoirs de la rue Francisco Goya et rue d'Espagne, pour un montant estimatif de 52 588,18 € HT,

### **DELIBERE**

**APPROUVE** la réfection des trottoirs non impactés par les travaux du SYDEC pour un montant estimatif de 52 588,18 € soit 63 105,81 € TTC.

**DEMANDE** au SYDEC, compétent pour l'assainissement collectif sur la Commune, d'entreprendre ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

**PARTICIPE** au financement de ces travaux pour un montant de 52 588,18 € HT à verser au SYDEC. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)